

Lettre des représentants Delacroix, Legendre et Louchet, en mission dans le département de la Seine-Inférieure et circonvoisins, qui font part à la Convention des progrès de leur mission, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Charles Delacroix de Contaut, Louis Legendre, Louis Louchet

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Delacroix de Contaut Charles, Legendre Louis, Louchet Louis. Lettre des représentants Delacroix, Legendre et Louchet, en mission dans le département de la Seine-Inférieure et circonvoisins, qui font part à la Convention des progrès de leur mission, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 680-681;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_40061\\_t1\\_0680\\_0000\\_11;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40061_t1_0680_0000_11;)

---

Fichier pdf généré le 16/02/2024



*Suit la lettre du citoyen Anquelin (1).*

« Concitoyen,

« J'abdique toute fonction de mon ministère de prêtre, je faisais celles de premier vicaire de la paroisse de Gournay; depuis 1789 je suis entré dans le sentier de la Révolution. De tous les ecclésiastiques du pays, c'est moi qui ai fait le premier mon serment; je suis un des instituteurs de la Société populaire et celui qui a été nommé le premier président. J'ai prêché avec succès le patriotisme dans la tribune et dans la chaire contre le fanatisme. Sois l'organe de mes sentiments auprès de nos législateurs; s'il ne m'est pas donné de participer à leurs travaux sur le sommet de la Montagne, mon cœur et mon âme s'y élèvent, s'extasient des miracles qu'ils font, et la foi qu'on y ajoute fait des progrès mémorables.

« Salut et fraternité.

« ANQUELIN.

« Sextidi frimaire, du 3<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française.

« Souvent en notre Société, concitoyen, nous admirons vos productions patriotiques, nous parlons de vous, nous désirerions vous y voir, vous approuveriez nos travaux, je le crois. Nous nous occupons fortement à mettre notre commune à la hauteur de la Révolution. Je puis même dire que nous faisons des progrès; nous nous occupons dans ce moment à faire un choix scrupuleux de tous les individus de notre district qui peuvent être utiles dans la République en les mettant tous chacun à leur place. Ce mode est on ne peut pas plus sage et détruit les nominations faites par la cabale. »

**La Société populaire de Châteaudun jure de ne reconnaître d'autre culte que celui qui convient à des hommes libres et éclairés.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).**

*Suit l'adresse de la Société populaire de Châteaudun (3).*

*Les républicains composant la Société populaire de Châteaudun, à la Convention nationale.*

« Représentants du peuple,

« Quatorze siècles d'esclavage, la terre entière couverte de crimes et de forfaits, les hommes avilis et abrutis, aveuglement soumis aux plus grossières impostures, en un mot le globe déshonoré et ensanglanté au nom de la divinité, voilà l'ouvrage des prêtres.

« La vérité a lui, la philosophie a proclamé sa morale universelle, et les autels de l'erreur ont été renversés, nos chaînes ont été brisées et la liberté sainte est devenue l'idole de tous

les Français. Grâce vous en soient rendues, représentants, mais quand partout nous apercevons des débris de la superstition expirante, nous nous devons de vous dire qu'elle fait encore dans notre commune un dernier effort pour renaître de sa cendre. Des écrits insidieux circulent pour tromper les faibles et les sots. L'aristocratie protège et sourit à ces moyens qu'elle emploie sourdement, et les prêtres, cette race infernale qui fit le malheur du genre humain, espèrent encore.

« Représentants, décrétez que tous les temples seront fermés, que la religion catholique est celle des esclaves, et bientôt la morale perfide des prêtres ne trouvera plus de partisans.

« Pour nous, nous jurons à la face du ciel de ne reconnaître d'autre culte que celui qui convient à des hommes libres et éclairés.

« Les bases sublimes de notre religion, à nous, sont le respect dû au malheur, la piété filiale, la bienfaisance, l'égalité, la fraternité, un dévouement généreux et sans bornes à la gloire et au bonheur de notre patrie. Enfin la liberté ou la mort. »

*(Suivent 58 signatures.)*

**Les représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure et circonvoisins, écrivent de Bernay, le 10 frimaire, qu'ils ont réorganisé la municipalité de Chambray, remplacé le juge de paix, le notaire public, parlé au peuple, relevé le courage des patriotes et fait justice des aristocrates, vieux esclaves du ci-devant maréchal de Broglie; dans la commune de Bernay, ils n'ont trouvé que des hommes libres, que des républicains, que des magistrats dignes de la confiance du peuple; ils ont remplacé deux démissionnaires, et n'ont pas eu une seule destitution à prononcer.**

**Insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre des représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure et circonvoisins (2).*

*Les représentants du peuple français envoyés dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins, à la Convention nationale.*

« Bernay, ce 10 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Nous cédon au plaisir de vous adresser le compte de nos opérations dans la commune de Bernay.

« Nous y sommes arrivés hier à minuit, nous l'avons quittée ce matin pour nous rendre à Chambray où nous avons réorganisé la munici-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 390

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 5<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (jeudi 5 décembre 1793). *Archives nationales*, carton C 283, dossier 799. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 68.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 390.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.



palité, remplacé le juge de paix et le notaire public, parlé au peuple, relevé le courage des patriotes et fait justice des aristocrates, vieux esclaves du ci-devant maréchal de Broglie. A deux heures nous étions de retour à Bernay. Nous avons appelé auprès de nous les citoyens les plus connus par leur énergie révolutionnaire pour les consulter sur les changements qu'il y aurait à faire dans les autorités constituées et nous donner des renseignements sur l'esprit qui anime la Société populaire.

« Citoyens collègues, vous partagerez notre satisfaction, elle est bien douce, nous n'avons trouvé dans la commune de Bernay que des hommes libres, que des républicains, que des magistrats dignes de la confiance du peuple; nous avons remplacé deux démissionnaires et nous n'avons pas eu une seule destitution à prononcer.

« Ce n'est pas sans attendrissement que nous avons vu ces citoyens qui, dans un temps où ils étaient, d'une part menacés par les rebelles du Calvados, et, de l'autre, par ceux de l'Eure, ont déployé un caractère sublime et bravé les fédéralistes avec une fermeté qui leur donne les titres les plus glorieux à la reconnaissance nationale.

« Après avoir reçu dans le sein des autorités constituées le serment qu'elles ont renouvelé entre nos mains en présence du peuple de mourir à leur poste, nous nous sommes transportés dans le lieu des séances de la Société populaire, et nous l'avons trouvée brûlante de civisme et vraiment à la hauteur des circonstances.

« Nous avons achevé de nous convaincre qu'il y avait dans Bernay autant de Montagnards que de citoyens, et qu'après avoir parcouru les marais du département de l'Eure nous étions arrivés enfin sur l'un des plus fermes rochers de la République.

« Nous devons cet hommage à la vérité; nous nous empressons de vous le transmettre.

« Salut et fraternité.

« DELACROIX; LEGENDRE; L. LOUCHET. »

**Le citoyen Chevalier, député du département de la Sarthe, donne sa démission pour cause de santé.**

**Renvoyé au comité des décrets pour appeler le suppléant (1).**

*Suit la lettre de démission du citoyen Chevalier (2).*

*Au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Paris, 15 frimaire de l'an II de la République française.

« Citoyen Président,

« L'état languissant où je suis depuis plus

de six semaines, ne faisant qu'augmenter, je suis conseillé de prendre mon air natal, sans lequel, disent les officiers de santé, je ne peux me rétablir.

« Ne sachant donc quand je pourrai reprendre mes fonctions à la Convention, je ne dois pas y garder plus longtemps une place que je ne peux plus occuper avec toute l'assiduité qu'elle exige.

« C'est pourquoi je te prie, citoyen Président, de vouloir bien en faire agréer à nos collègues ma démission, l'assurance de mon attachement inviolable et de mon entier dévouement à la République une et indivisible.

« Salut et fraternité, citoyen Président, ton collègue,

« CHEVALIER, député du département de la Sarthe. »

**Les membres des Sociétés populaires des départements méridionaux, réunis en assemblée générale à Marseille, écrivent que le fédéralisme et l'aristocratie étant abattus, ils viennent de clore leurs séances.**

**Insertion au « Bulletin », renvoi au comité de Salut public (1).**

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (2).

Les députés des Sociétés populaires à Marseille et des autorités constituées, réunies au conseil général pour le salut du Midi, font passer le procès-verbal contenant la clôture de leurs séances, qu'ils ont cru devoir cesser. Ils ajoutent que les mesures qu'ils ont prises ont produit les meilleurs effets; le fédéralisme et le royalisme ont été abattus et ne pourront jamais s'en relever. Les représentants du peuple Paul Barras et Fréron ont approuvé la clôture de leurs séances. Ils invitent la Convention à ne point quitter son poste.

L'insertion au *Bulletin*.

**Le représentant du peuple Couturier écrit d'Etampes, le 12 frimaire, que l'on vient de trouver une caisse d'argenterie pesant 290 marcs, enfouie dans la maison de l'émigré Valory.**

**Insertion au « Bulletin », renvoi au comité de Salut public (3).**

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 391.

(2) *Mercury universel* [16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 248, col. 2]. D'autre part les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 339 du 16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 1535, col. 1] rendent compte de l'adresse des députés des Sociétés populaires de Marseille dans les termes suivants :

« Les députés des Sociétés populaires réunies à Marseille et constituées en conseil général pour délibérer sur le salut du peuple, dans les départements méridionaux, font passer à la Convention le procès-verbal de leurs séances et la clôture de leurs opérations. « Leurs travaux, disent-ils, ont produit d'heureux effets. Ils ont été approuvés des « représentants Paul Barras et Fréron. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 391.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 391.

(2) *Archives nationales*, carton D 1 § 1 38, dossier 277 (Sarthe).